

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 544

présenté par

M. Daubié, Mme Josso, Mme Desjonquères, M. Martineau, M. Lecamp et M. Geismar

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement se penche sur le « Permis internet », outil déployé par le ministère de l'intérieur pour sensibiliser les élèves de CM2 à un usage d'internet responsable et sur l'opportunité de rendre son enseignement obligatoire ou d'y ajouter un volet spécifique traitant des problématiques d'harcèlement et de cyberharcèlement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évaluation d'outils déjà existants permet d'éviter la multiplication des mesures et leur inefficacité. Il paraît nécessaire d'évaluer cet outil de prévention mis en place au sein de certains établissements scolaires et de les adapter aux problématiques actuelles, en particulier concernant le cyberharcèlement.